



Le 3 novembre 2009

Communiqué de presse

Encore une vaccination inutile : les bio refusent l'obligation vaccinale contre la FCO

Le ministère de l'Agriculture prolonge d'un an au moins la vaccination obligatoire contre la fièvre catarrhale ovine, au mépris du consensus obtenu ce printemps autour d'une vaccination facultative avec pour objectif une éradication qui demeure une hypothèse hasardeuse. Couteuse pour les citoyens, cette vaccination est également inutile étant donné l'immunisation naturelle importante des troupeaux français. La FNAB demande une vaccination facultative contre la FCO en 2010, l'arrêt de tout traitement insecticide et la mise en place des recherches nécessaires concernant l'immunisation naturelle et les stratégies alternatives de lutte contre la maladie.

La FNAB s'élève contre l'arrêté qui instaure à nouveau une vaccination obligatoire des troupeaux contre la fièvre catarrhale ovine en 2010. Le consensus était pourtant clair en juin autour d'une vaccination facultative, que ce soit parmi les éleveurs, au sein des GDS (Groupements de Défense Sanitaire) ou même des services du ministère.

En effet, le nombre de foyers a fortement diminué en 2009, et il est impossible de faire la part de l'effet de la vaccination et celle d'une immunité naturelle dont bénéficie un nombre non négligeable d'animaux, et que les spécialistes estiment efficace.

Pourquoi alors dépenser des sommes considérables (98 millions d'euros intégralement financés par l'Etat) pour une vaccination dont seule une minorité des animaux pourrait éventuellement avoir besoin ? Pourquoi obliger les éleveurs à prouver à leurs frais que leurs animaux ne sont pas porteurs du virus pour échapper à cette vaccination ? L'Etat souhaite-t-il vraiment que des vaccins coûteux continuent d'être utilisés sur des animaux déjà immunisés ?

L'éradication de la fièvre catarrhale ovine, véhiculée par un insecte autochtone possédant un large réservoir dans la faune sauvage, est impossible, d'autant que la plupart de nos voisins européens également touchés n'ont pas fait le choix de la vaccination obligatoire. Les éleveurs travaillant au développement à long terme d'une immunisation naturelle de leurs troupeaux devraient être soutenus et non pas pénalisés financièrement.

La FNAB demande une vaccination facultative contre la FCO en 2010, l'arrêt de tout traitement insecticide (inutiles, coûteux et dangereux pour l'environnement et les éleveurs) et la mise en place des recherches nécessaires concernant l'immunisation naturelle et les stratégies alternatives de lutte contre la maladie.

Elle continuera de défendre, y compris au niveau juridique, les nombreux éleveurs de son réseau ayant refusé de vacciner lors de la précédente campagne.

Contact presse : Dominique Marion (Président de la FNAB)

Tél. : 0676871400

Mail : mariondominique@yahoo.fr